

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE CHESEREX
PRISES LORS DE SA SEANCE DU 25 MARS 2004**

Préavis municipal No 25/2004 : Adoption des réponses aux opposants lors de l'enquête publique du projet de modulation de trafic à la « route de Crassier »

Le Conseil communal a décidé :

de refuser le projet de réponse aux deux oppositions manifestées et d'admettre par conséquent la suppression des places de parc prévues, comme souhaité par les opposants. Les dites places seront remplacées par des surfaces engazonnées.

Préavis municipal No 36/2004 : Réfection de la « Vy de l'Etraz » avec intégration d'une piste cavalière

Le Conseil communal a décidé :

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la « Vy de l'Etraz », avec intégration d'une piste cavalière;

d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 500'000.-- (cinq cent mille francs) pour le financement de ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 500'000.-- (cinq cent mille francs), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Préavis municipal No 37/2004 : Rénovation de la « route de Bonmont » et création d'un modérateur de trafic

Le Conseil communal a décidé :

d'accepter l'amendement proposé par un conseiller demandant la suppression du modérateur de trafic;

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la « route de Bonmont », sans la création d'un modérateur de trafic;

d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr.132'000.-- (cent trente-deux mille francs) pour le financement de ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de 132'000.-- (cent trente-deux mille francs), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Préavis municipal No 38/2003 : Transformation des anciens locaux de La Poste

Le Conseil communal a décidé :

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformation des anciens locaux de la Poste;

d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 118'000.-- (cent dix-huit mille francs) pour le financement de ces travaux;

d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de Fr. 118'000.-- (cent dix-huit mille francs), en lui laissant le soin de négocier cet emprunt aux conditions les plus favorables.

Rapport de la Municipalité au Conseil communal sur la motion A. Spillmann visant à étudier un projet de rénovation de l'immeuble « La laiterie » comprenant l'aménagement de logements et/ou de petits commerces

En conclusion de son rapport, la Municipalité recommande au Conseil communal le vote pour l'entrée en matière sur la conservation ou la démolition de l'immeuble « La Laiterie ».

Le Conseil communal a décidé :

de refuser l'entrée en matière pour une conservation de l'immeuble « La Laiterie » et, par voie de conséquence, a décidé de sa démolition.

Chésereux, le 26 mars 2004

Avis affiché au pilier public du 26 mars au 17 avril 2004